

puisent l'instruction qui leur est prodiguée en Canada. Les Missionnaires, trop heureux du renfort qu'ils recevront par cette émigration, étendront volontiers aux nouveaux venus, l'affection qui les anime envers leurs ouailles actuelles. En colonisant une partie de Manitoba, les Canadiens Français s'assurent dans la législature fédérale l'équilibre qu'ils y possèdent aujourd'hui, et qu'ils perdront nécessairement s'ils ne sont point en nombre dans Manitoba et le territoire du Nord-Ouest. Nous considérons donc, M. le Curé, comme chose bonne et désirable, l'établissement de quelques uns des nôtres dans ces régions et nous verrions avec plaisir qu'il se fit quelque chose dans ce sens; si par exemple, entre deux ou trois paroisses, on pouvait assurer le concours d'une famille honnête, chrétienne et laborieuse qui irait former dans le Nord-Ouest une population comme celle qui est venue, il y a deux siècles, jeter les fondements de notre nationalité en Canada.

Vous apprendrez dans la première partie de l'hiver, par les journaux, ce que le gouvernement doit faire pour faciliter le transport et l'établissement des colons de Manitoba: nous vous écrivons aujourd'hui afin que vous connaissiez notre intention à ce sujet et que, si l'occasion s'en présente, vous puissiez diriger de ce côté ceux qui voudraient émigrer.

Par cette émigration d'un genre nouveau, nos compatriotes ne se sépareront pas de nous; ils resteront Canadiens, soumis à nos institutions religieuses et civiles, dans un milieu où leur foi ne sera pas exposé, où au contraire ils aideront à faire luire ce divin flambeau, au milieu des vastes déserts de l'Ouest, qui n'ont été découverts par nos pères que dans une pensée toute de foi.

- ✠ E. A. ARCH. DE QUÉBEC.
- ✠ IG. EV. DE MONTRÉAL.
- ✠ JOS. EUGÈNE EV. D'OTTAWA.
- ✠ ALEX. EV. DE ST. BONIFACE, O. M. I.
- ✠ C. EV. DE ST. HYACINTHE.
- ✠ L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.
- ✠ JEAN, EV. DE ST. G. DE RIMOUSKI.